

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire. Empire du Japon

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 405-409

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__405_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

EMPIRE DU JAPON

Organisation judiciaire. — Au 31 décembre 1909, on comptait 375 cours ou tribunaux : 1 Cour de Cassation, 7 Cours d'appel, 50 tribunaux de première instance, 312 tribunaux de justice de paix et 5 Cours d'appel et tribunaux locaux. Le personnel de ces diverses juridictions se composait de 12.395 magistrats, greffiers et employés : 1.361 juges, 483 procureurs, 8 greffiers en chef, 4 562 greffiers, 4.352 employés et agents inférieurs, 1.629 gardiens de tribunaux.

Statistique criminelle. — Le nombre des prévenus jugés en 1909 par les tribunaux de première instance, pour infraction de toute nature à la loi pénale, a été de 102.427 (92.755 hommes et 9.672 femmes). Les chiffres relatifs aux cinq années précédentes sont les suivants :

	Hommes	Femmes	Total
1904.	87.855	6.708	94.563
1905.	86.460	5.118	71.578
1906.	69.549	5.585	75.134
1907.	67.480	5.810	72.790
1908.	67.982	5.775	73.757

Voici quelle a été la nature des principales infractions jugées en 1909 par ces tribunaux :

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Vols	27.271	2.572	Faux témoignages.	468	35
Jeux de hasard.	33.947	3.196	Homicide	602	179
Incendies	1.996	1.194	Violation de domicile.	506	17
Lésions corporelles	5.420	93	Fausse monnaie.	133	6
Escroquerie	9.745	533	Dénonciation calomnieuse.	213	5
Soustraction et détournement.	5.183	427	Attentat à la pudeur, adultère et bigamie.	450	137
Recel	1.929	326	Avortement	130	429
Faux en écritures.	1.498	82	Menaces	175	9
Faux en valeurs mobilières.	207	8	Rébellion	176	•
Faux en sceaux.	154	5			--

Les prévenus jugés de 1904 à 1909 se classent ainsi, au point de vue du résultat des poursuites :

	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Acquittement, non-lieu, etc.	5.937	3.870	3.771	3.598	3.158	4.077
Mort	55	28	42	28	36	32
Réclusion } à perpétuité	195	170	123	104	121	95
} à temps	84.292	63.810	68.065	65.991	64.317	66.722
Emprisonnement.	802	707	170	295	83	58
Amende	2.684	2.552	2.675	2.505	5.187	26.576

L'augmentation du nombre des amendes prononcées en 1909 porte exclusivement sur les poursuites exercées en matière de jeux de hasard et de loterie (21.339 en 1910).

Il a été exécuté 45 condamnés à mort en 1904; 36 en 1905; 19 en 1906; 12 en 1907; 51 en 1908 et 18 en 1909. Ces chiffres s'appliquent non seulement aux exécutions de condamnations prononcées dans l'année, mais aux exécutions de condamnations prononcées antérieurement. Il n'y a donc aucune comparaison à établir entre le nombre annuel des condamnations et celui des exécutions.

Dans le tableau qui précède, ne sont pas compris les enfants de moins de 16 ans envoyés dans des maisons de correction : 464 en 1904; 449 en 1905; 543 en 1906; 731 en 1907 et 434 en 1908.

En ce qui concerne les conditions individuelles des 93.316 prévenus condamnés en 1909 (sexe, âge, état civil, degré d'instruction, profession et degré d'aisance), la statistique officielle du Japon fournit les renseignements suivants :

Au Japon, la proportion de la criminalité féminine se chiffre par 9 %. En France, la proportion des femmes, eu égard au total des accusés et des prévenus, est de 13 %. Si l'on compare, pour les deux pays, le chiffre des délinquants des deux sexes à ceux de la population totale on trouve, pour les hommes : au Japon, 36 sur 10.000 (92.755 prévenus sur 25.387.023 habitants du sexe masculin); en France, 100 sur 10.000 (192.058 sur 19.099.721) et pour les femmes, au Japon : 3,6 sur 10.000 (9.094 sur 24.867.454), en France, 15,0 sur 10.000 (29.636 sur 19.744.932).

Sous le rapport de l'âge, ces condamnés se distribuent comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Moins de 16 ans	1.021	144	1.165
De 16 à 20 ans.	7.520	800	8.320
De 20 à 30 —	29.000	2.344	31.344
De 30 à 40 —	24.377	2.295	26.672
De 40 à 50 —	13.207	1.770	14.977
De 50 à 60 —	6.650	1.118	7.778
De 60 ans et plus.	2.273	592	2.865
Age inconnu	164	31	195

Sur 100 prévenus condamnés, on compte, au Japon, 10 mineurs de 21 ans. En France, la proportion est de 16 %.

Au point de vue de l'état civil, la division se fait ainsi :

	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	36.376	2.519	38.895
Mariés	40.743	4.889	45.632
Divorcés	2.518	454	2.972
Veufs.	2.789	1.073	3.862
État civil inconnu.	1.796	159	1.955

En ce qui touche le degré d'instruction, la statistique japonaise divise les condamnés en six catégories :

	Hommes	Femmes	Total
Instruction supérieure.	80	1	81
— moyenne	853	4	857
— ordinaire	22.250	623	22.873
Condamnés } sachant lire et écrire.	38.337	1.973	40.310
} ne sachant ni lire ni écrire	20.928	6.279	27.207
Instruction inconnue	1.774	214	1.988

La proportion des illettrés est de 32 % au Japon et de 13 % en France. Elle s'élève à 69 % pour les femmes, ce qui tendrait à démontrer que la femme japonaise est dans un état d'infériorité considérable au point de vue de l'instruction.

Dans la statistique criminelle du Japon, les condamnés sont répartis, sous le rapport de la profession, en groupes absolument semblables à ceux de la statistique française :

	Hommes	Femmes	Total	Proportions sur 100
Agriculture et pêche	23.313	2.318	25.631	27
Industrie.	19.120	1.062	20.182	22
Commerce	19.738	1.218	20.956	23
Domesticité.	8.459	1.373	9.832	11
Services publics et professions libérales.	2.062	134	2.196	2
Sans profession	10.517	2.865	13.382	14
Profession inconnue.	1.013	124	1.137	1

Pour la France, les proportions sont les suivantes : agriculture et pêche, 28 %; industrie et commerce, 47 %; domesticité, 3 %; services publics et professions libérales, 1 %; sans profession, 18 % et profession inconnue, 3 %. Chaque classe de la population participe, comme on le voit, à la criminalité générale dans une mesure à peu près égale, exception faite pour les domestiques, qui y contribuent en France dans une proportion moindre.

Voici comment se décomposent les condamnés, eu égard au degré d'aisance :

	Hommes	Femmes	Total
Aisés.	3.766	284	4.050
Ayant quelques ressources	10.278	937	11.215
Pauvres.	55.167	5.860	61.027
Indigents	13.623	1.849	15.472
Degré d'aisance inconnu	1.388	164	1.552

Statistique pénitentiaire. — Il existait, au 31 décembre 1909, 59 prisons et 98 succursales, comprenant un personnel de 10.525 fonctionnaires : 59 inspecteurs généraux, 37 ingénieurs, 624 gardiens chefs, 8.526 gardiens, 26 gardiens de 2^e classe et 1.253 agents divers.

A la même date, l'effectif des établissements pénitentiaires était composé de la façon suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Maisons de prévention	7.029	363	7.392
Maisons de détention des condamnés . .	62.639	3 865	73.504
Maisons de correction	626	40	666
Maisons de travail	838	105	943
Enfants en bas âge entrés avec leur mère.	51	46	97
Totaux	71.183	4.419	75.602

La population des prisons, au 31 décembre de chaque année, avait été : de 59.817 en 1904, de 56.145 en 1905, de 57.058 en 1906, de 57.008 en 1907 et de 57.778 en 1908.

Statistique civile. — Le nombre des pourvois en matière civile formés devant la Cour de Cassation et devant les Cours d'appel s'est élevé, en 1909, à 833, auxquels il convient d'ajouter 166 autres, provenant de l'année précédente, ce qui donne un total de 999 affaires à régler. Les cours ont statué, pendant l'année, sur 890 d'entre elles, par 494 arrêts de rejet, 180 de cassation et 216 de désistement; 159 affaires restèrent sans solution à la fin de l'année.

Il a été porté en appel, devant les cours et les tribunaux de première instance, 12.052 affaires dont 8.062 ont été jugées pendant l'année. Ces 8.062 affaires se divisent ainsi d'après la solution qui leur a été donnée : confirmations, 3.677; infirmations, 2.197; désistements, 2.051; transactions, 104; rejets, 33. Il restait à juger 3.990 affaires au 31 décembre 1909.

Le nombre des actions civiles de première instance soumises aux tribunaux ordinaires et aux tribunaux de paix s'est élevé à 185.692 (21.916 anciennes et 160.776 nouvelles). Il en a été réglé 159.619 pendant l'année, savoir : 55.983 par des jugements définitifs, 34.190 par désistement, 4.515 à la suite de transactions et 64.931 de toute autre manière; l'arriéré de fin d'année s'élevait à 26.073.

Les 159.619 affaires terminées se classent ainsi, d'après la nature du litige :

Personnes	3.672	Céréales.	2.138
Propriétés foncières . . .	4.753	Objets mobiliers	2.266
Bâtiments et navires. . .	2.970	Contrats divers.	495
Monnaies	71.292	Autres	72.033

Il a été appelé en conciliation, pendant l'année 1910, devant les juges de paix, 761 affaires, dont 208 ont été suivies de conciliation, 411 de non-conciliation et 142 de rejet ou de désistement.

Suicides. — Depuis 1904, le nombre des suicides a subi les variations suivantes :

Années	Suicides	Proportion sur 100.000 habitants
—	—	—
1904.	10.630	21,1
1905.	9.413	19,7
1906.	8.906	18,4
1907.	9.180	18,7
1908.	9.600	19,5
1909.	10.553	21,1

C'est, à peu de chose près, la même proportion qu'en France (24 sur 100.000 habitants). Il en est de même de la répartition des suicides par mois, qui s'opère dans les deux pays d'une façon presque identique :

	France	Japon		France	Japon
Janvier....	24 %	20 %	Juillet.....	26 %	30 %
Février. ..			Août.....		
Mars.			Septembre.		
Avril.....	30 %	30 %	Octobre....	20 %	20 %
Mai.....			Novembre .		
Juin.....			Décembre..		

C'est, comme en France, la pendaison qui est le mode de perpétration le plus usité :

	Hommes	Femmes	Total	Proportions sur 100
Strangulation	3.861	1.637	5.498	52
Submersion.	1.183	1.698	2.881	27
Instruments tranchants . .	265	117	382	4
Armes à feu.	150	16	166	2
Poison	223	107	330	3
Autres.	905	361	1 266	12
Totaux.	6.587	3.966	10.553	

Quant aux motifs présumés des suicides, ils se classent ainsi :

	Hommes	Femmes	Total
Aliénation mentale	2.329	1.458	3.787
Misère et revers de fortune.	670	221	891
Souffrances physiques.	1.291	818	2.109
Amour contrarié	135	192	327
Honte, remords, inconduite.	179	51	230
Chagrins domestiques.	66	161	227
Souci de l'avenir	88	75	163
Perte de fortune et dettes	158	19	177
Autres motifs et motifs inconnus . .	1.671	971	2 642

Parmi les suicidés de 1909, 238 (135 hommes et 103 femmes) avaient moins de 16 ans; 708 (299 hommes et 409 femmes) étaient âgés de 16 à 20 ans. Parmi les autres, 2.608 hommes et 1.383 femmes étaient âgés de plus de 50 ans. Sauf en ce qui concerne le chiffre des mineurs de 16 ans, beaucoup plus élevé au Japon qu'en France, la répartition proportionnelle des suicidés, sous le rapport de l'âge, se fait à peu près de la même façon dans les deux pays.

Maurice YVERNÈS.